

L'Exposition agricole de Bedford

11 au 14 août 2011

Livre des exposants (Bovins laitiers)

Société d'Agriculture de Missisquoi
16, Philippe-Côté, C.P. 530
Bedford, Québec (CANADA)
J0J 1A0
Téléphone : (450) 248-2817
Télécopieur : (450) 248-7595
Courriel : expobedford@hotmail.com
Site Internet : www.expobedford.com

© Copyright 2011 Société d'Agriculture
de Missisquoi

1^{re} Édition

Tous droits réservés
Imprimé au Canada

TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'administration et comités	page 2
Règlements généraux.....	page 2
Règlements Bovins laitiers	page 4
Grands Champions 2010.....	page 5
Classes.....	page 6
Règlements Jeunes Éleveurs.....	page 7
Classes Jeunes Éleveurs.....	page 7
Plan du site	page 9

La Société d'Agriculture de Missisquoi Tirage - Sweepstakes

Billet : 100\$ (Incluant 2 laissez-passer semaine Expo & 2 laissez-passer journée Auto-Fest - Valeur de 80\$)

Les prix / The prizes

- 1^{er} prix : 10,000\$ Comptant
- 2^e prix : Bon d'achat valeur 3,000\$ - Rona Lévesque
- 3^e prix : Bon d'achat valeur 1,000\$ - Location G.D.B. inc.
- 4^e prix : 500\$ Comptant
- 5^e prix au 10^e prix : 250\$ Comptant

NOS COMMANDITAIRES / OUR SPONSORS

 Lévesque	
ANGE-GARDIEN Tél.: (450) 293-6433 BEDFORD Tél.: (450) 248-4307 COWANSVILLE Tél.: (450) 266-1444	FARNHAM Tél.: (450) 293-3646 KNOWLTON Tél.: (450) 243-1444
ÉQUIPEMENTS   Sabrevois (450) 346-6663	Desjardins Centre financier aux entreprises du Haut-Richelieu Saint-Jean-sur-Richelieu (450) 359-0038
COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS  Yves Larocque, C.G.A. Farnham (450) 293-3601	
LOCATION G.D.B. INC. Bedford (450) 248-4472 	L. BOURGEA & FILS inc. COUPAGE - PLAGIAGE BOYAUX HYDRAULIQUES (de 1 à 4 brins) SOUDURE - STAINLESS - ALUMINIUM Bedford (450) 248-2034
EXCAVATION GIROUX INC. Transport - Gravier - Sable - Pierre - Terre Excavation - Fosse septique - Champ d'épuration Vente de compost et terreau Stanbridge East (450) 248-7737	• Déjeuner • Spécial du midi • Mets canadiens • Pizza • Écran TV Sportif • Danse-Musique • Salon loterie vidéo Resto Bar Terrasse L'INTERLUDE Bedford (450) 248-4491
BRIAN BOURDEAU TRAVAUX À FORFAIT BEDFORD (450) 357-4765	LES ENTREPRISES GRANBY-SILO INC. Ange-Gardien (450) 293-1443
J. A. Beaudoin Construction Ltée Excavation générale - Transport (Gravier - Sable - Pierre - Terre) Terrassement - Démo-lition - Lac artificiel - Champ d'épuration Bedford (450) 248-2850	Stanbridge-Station (450) 248-3600
JOS LAVOIE & FILS INC. Cours de rebut JOS LAVOIE Stanbridge-East (450) 248-4144	Plomberie Claude Boulet inc. Bedford (450) 248-0883
Martin Auto Électrique  Alternateurs Démarreurs Mécanique générale BEDFORD (450) 248-3679	

DIRECTEURS

Gilles Santerre	Marie-Ève Rousselle
Mario Paquette	Michel St-Louis
Sylvie Messier	Pierrette Pelletier
Béat Jaquet	Richard Grimard
Claude Krans	Ruth Robinson
Tony Beugger	

ADMINISTRATION

PRÉSIDENT	Gilles Santerre
VICE-PRÉSIDENT	Mario Paquette
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	Sylvie Messier
DIRECTRICE GÉNÉRALE	Mona Beaulac
SECRÉTAIRE-COMPTABLE	Maude Bricault-Côté

MENTION SPÉCIALE

Bénévole 2010	Pauline Samson
---------------	----------------

COMITÉS 2011

RELATIONS PUBLIQUES

Mona Beaulac

ARTISANAT ET HORTICULTURE

Ruth Robinson - Sylvie Messier - Mona Beaulac -
Maude Bricault-Côté

BOVINS DE BOUCHERIE

Ruth Robinson

BOVINS LAITIERS

Pierrette Pelletier - Marie-Ève Rousselle - Béat Jaquet

CHEVAUX et COMPÉTITION ÉQUESTRE (juillet)

Mario Paquette

PETITS ANIMAUX

Richard Grimard

SOUPER AU PORC BRAISÉ

Gilles Santerre

JEUNES ÉLEVEURS

Pierrette Pelletier - Marie-Ève Rousselle - Béat Jaquet
(bovins laitiers)
Ruth Robinson (bovins de boucherie)

PARADE

Ralph Gilman - Claude Krans

BILLETTERIE

Sylvie Messier - Michel St-Louis

SÉCURITÉ

Tim Heyligen - Claude Krans

TIRAGE

Gilles Santerre

TIR DE TRACTEURS DE FERME

Tony Beugger - Claude Krans

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

01. **Territoire** - Pour exposer, les résidents du comté de Missisquoi et les non-résidents doivent détenir une carte de membre de la Société d'Agriculture de Missisquoi au coût de 10\$. Les frais de la carte de membre pour l'année suivante seront déduits sur les prix totalisant 20\$ et plus.

02. **Définitions** - Sujet d'exposition : Un sujet est une unité animale se qualifiant pour une inscription dans une classe. Tout animal enregistré, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes (individuellement ou collectivement) est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage où il est habituellement gardé.

Exposant : Un exposant est un éleveur ou une organisation qui expose des animaux ou des produits de la ferme devant un juge spécifié par l'Exposition.

Unité d'élevage : Pour chaque classe, lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérées comme une « unité d'élevage ». Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus qu'une unité d'élevage, l'interprétation doit être qu'il existe qu'une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que ce sont deux unités d'élevages séparées est la responsabilité de l'exposant.

Une seule inscription par classe est donc admissible pour une telle ferme ou entreprise d'élevage, sauf dans les cas où la foire autorise deux inscriptions par classe.

Animal de race : Animal de race pure signifie un animal d'une race particulière qui est reconnue comme étant de race pure aux termes des règlements administratifs de l'association autorisée à enregistrer les animaux de cette race.

03. **Responsabilité** - Tout exposant, visiteur, ou entrée sont sujets aux règlements. La Société décline toute responsabilité quant aux dégâts, pertes, vols ou autres dommages et accidents résultant d'une cause quelconque.

04. **Juges** - Si un animal ou un exhibit présenté est de qualité inférieure, les juges auront l'autorité de ne décerner que le prix mérité.

L'exposant qui influence ou cherche à influencer un juge dans l'exercice de ses fonctions d'une manière ou d'une autre sera privé de tout prix. La décision des juges est finale.

05. **Acceptation** - Aucune entrée ne sera acceptée si elle ne convient pas à une des conditions suivantes:

- 1) Les formulaires d'inscriptions sont proprement complétés.
- 2) Preuve de l'assurance.
- 3) Paiement de toutes les inscriptions.
- 4) Paiement de tous les dépositaires.
- 5) Paiement des droits de société ou d'exposant.

Des frais de retard de 25\$ seront appliqués à tout exposant s'inscrivant après la date limite. Le bureau de la Société d'Agriculture doit recevoir tous les documents avant la date limite. S'il manque qu'un seul de ces documents, les frais de retard s'appliqueront.

06. **Droits administratifs** - La Société d'Agriculture de Missisquoi se réserve le droit de prélever dix pourcent (10%) de toutes les bourses données afin de couvrir les frais administratifs.

07. **Départ des animaux** - Aucun camion ou remorque de chargement circulant sur le terrain avant 18 heures, le dimanche 14 août, ne sera toléré. Les personnes ne respectant pas ce règlement seront privées de leur prix.

08. **Protêt** - Tout protêt doit être soumis par écrit au secrétariat avant la fermeture de l'Exposition et doit être accompagné de 30\$. Ce montant sera remboursé si le protestataire obtient gain de cause. Les officiers seuls peuvent disposer de tout litige.

09. **Changements** - La direction se réserve le droit de modifier ou d'amender les présents règlements. Dans de tels cas, les exposants inscrits seront avisés avant le 31 juillet 2011.

10. **Roulottes** - Chaque propriétaire de roulotte doit payer la somme de 60\$ (taxes en sus) avec électricité et 40\$ (taxes en sus) sans électricité pour la durée de son séjour sur le terrain. La direction demande aux exposants de limiter l'utilisation des systèmes de climatisation dans les roulottes durant la journée.

11. **L'assemblée générale annuelle** de la Société se tiendra le samedi 10 décembre 2011 à Bedford. Seuls les membres ayant une carte de membre valide ont droit de vote à l'élection des administrateurs. Il y aura 10 directeurs élus du comté et 1 provenant au large.

12. **Laissez-passer** : Les exposants recevront un badge selon le modèle suivant :



Ce badge donne accès à une personne au site de l'Exposition. 1 badge = 1 personne = toute la durée de l'Exposition (4 jours). La procédure est la suivante :

À l'envoi de votre inscription, veuillez nous envoyer (soit par la poste ou par courriel) **des photos** de toutes les personnes qui s'occuperont de vos animaux (selon le nombre de badges auquel vous avez droit) et inscrire leur nom derrière les photos (ou dans le nom du fichier électronique). La photo de la personne doit être assez **claire** pour la reconnaître et la grandeur du visage doit avoir une hauteur minimum de 1" ou 2,5 cm. Nous apprécierions que vous nous les fassiez parvenir le plus tôt possible pour que nous ayons le temps de produire les badges.

Les exposants recevront les laissez-passer suivants : Bovins et chevaux :

Nombre de têtes	Badges	Laissez-passer	Vignette(s)
		achetable 10\$/jour	stationnement gratuit
1-3	1	4	1
4-8	2	8	2
9 et plus	3	8	3

Vous pourrez vous procurer des passes-amis supplémentaires au coût de 32\$ chacun (taxes incluses). 1 passe-ami = entrée pour 1 personne pour les 4 jours.

13. **Prix** - Dans chaque classe, la règle suivante sera appliquée : pour que la liste de prix soit respectée, il doit y avoir un minimum de trois (3) exhibits. S'il y a seulement un (1) participant, le quatrième prix sera accordé, s'il y a deux (2) participants, le troisième et le quatrième prix seront accordés.

Au cas où la Société n'aurait pas de fonds suffisants, les directeurs se réservent le droit de réduire les chèques des exposants proportionnellement.

Si le chèque de prix d'un exposant n'est pas encaissé par celui-ci dans les six mois suivant sa date d'émission, la Société ne délivrera pas un nouveau chèque pour remplacer le précédent.

Trophées perpétuels - Nous demandons que tous les trophées perpétuels remis aux exposants dans les années antérieures nous soient retournés avant le 5 juillet 2011 au bureau de l'Exposition.

14. **Interprétation** - Dans l'éventualité d'un désaccord entre le français et l'anglais, le français précèdera. Les règlements généraux précéderont les règlements de sections.

15. **Stationnement** - Aucun véhicule ne sera toléré sur le terrain durant l'événement. Seulement les véhicules d'urgence seront admis. Les véhicules de livraison pourront entrer sur le terrain entre 7 et 9 heures A.M. uniquement. Tout véhicule qui ne devrait pas se trouver sur le terrain sera remorqué aux frais du propriétaire du véhicule. Comme l'année dernière, les exposants de bovins laitiers pourront se stationner à l'espace qui leur est réservé (voir plan du site page 9), ils doivent passer par la rue Philippe-Côté et par la rue Duchesneau (rue devant les granges).

16. **Parade des animaux** - La parade des animaux aura lieu dimanche le 14 août 2011 à 11h00.

17. **Site internet** - Les exposants peuvent trouver des copies des règlements, des classes et des feuilles d'inscription sur notre adresse Internet : www.expobedford.com/infosexposants1. Les exposants peuvent également accéder à notre site Internet pour trouver d'autres d'informations sur l'Exposition agricole de Bedford : www.expobedford.com.

BOVINS LAITIERS

Pierrette Pelletier 450 296-4578
Béat Jaquet 450 296-4765
Marie-Ève Rousselle 450 296-4764

HORAIRE DES JUGEMENTS

Holstein - Samedi 13 août 10h00

L'heure de début des jugements doit être respectée. Les exposants qui ne respecteront pas ces heures seront rayés du cahier du jugement pour la classe en question.

RÈGLEMENTS

01. Chaque race doit être exposée séparément et avoir au moins trois (3) exposants ainsi que dix-huit (18) sujets par race. Par contre, toutes les races ne remplissant pas ces conditions minimales pourront être jumelées ensemble pour que le concours soit tenu en autant que conjointement elles remplissent les conditions mentionnées plus haut.

02. Tous les sujets doivent être la propriété de l'exposant et être enregistrés à son nom. Sauf pour les garçons et les filles, membres de bonne foi, des clubs des Jeunes Éleveurs. Les certificats d'enregistrement doivent être disponibles pour vérification durant toute l'Exposition.

03. Les frais d'inscriptions sont de 15\$ par tête, maximum 10 têtes par exposant. L'exposant peut présenter 2 têtes supplémentaires au jugement si ces têtes ont été présentées au jugement des Jeunes Ruraux. Par contre, pour chacun des exposants, seules les 10 têtes ayant les meilleurs résultats comptent dans les points pour les bannières. Il n'y a pas de frais d'inscription pour les substituts, mais un maximum 1 substitut par tranche de 3 inscriptions pour un maximum de 4 substituts par exposant. **Une photocopie du certificat d'enregistrement doit accompagner l'inscription**, le numéro de la classe doit être indiqué sur la photocopie.

Si le nom de l'exposant n'est pas inscrit en tant que propriétaire sur la copie d'enregistrement de l'animal, il est exigé de fournir également la copie du verso de cet enregistrement.

04. Les frais d'inscriptions doivent parvenir au bureau de la Société d'Agriculture de Missisquoi, accompagnés du formulaire d'inscription avant le 25 juillet 2011 (pour les bovins laitiers). La Société ne sera pas responsable d'aucune erreur ou omission à moins que les inscriptions n'aient été faites lisiblement sur les formulaires d'inscription rattachés à ce programme.

Des frais de retard de 25\$ seront appliqués à tout exposant s'inscrivant après la date limite (25 juillet 2011). Le bureau de la Société d'Agriculture doit recevoir les documents ci-dessous avant la date limite.

S'il manque qu'un seul de ces documents, les frais de retard s'appliqueront. Bovins laitiers : feuilles d'inscription, copie de l'assurance, copies d'enregistrement des bovins, tous les numéros d'ATQ, convention signée et paiement.

05. Chaque entrée requiert un dépôt de 5\$ par tête, qui doit être accompagné du formulaire d'inscription. Le dépositaire sera remboursé pour chaque animal qui sera présent à l'Exposition.

06. Un frais de nettoyage de 5\$ par tête sera ajouté aux frais d'inscription.

07. Tous les exposants doivent montrer une preuve de leurs assurances personnelles.

08. La direction se réserve le droit de refuser la participation de l'exposant qui ne respecte pas l'espace qui lui a été assigné.

09. Les animaux doivent arriver sur le terrain dans la soirée et la nuit de mercredi le 10 août. Tous les exposants devront être en place pour le jeudi 11 août à 8h00. Les directeurs se réservent le droit de charger des frais de 20\$ par tête pour un animal qui arrive en retard. L'exposant doit aviser s'il y a retard ou annulation. Aucun changement dans les inscriptions ne sera possible après l'arrivée des animaux sur le terrain.

10. Pour chaque race, la liste de prix sera en vigueur en autant qu'il y aura 31 têtes et 3 troupeaux. Un exhibit de 4 têtes est considéré comme un troupeau.

11. Aucun exposant ne doit quitter le terrain avant 18h00, dimanche le 14 août. Les personnes ne respectant pas ce règlement seront privées de leur prix.

12. La vérification des exhibits est la responsabilité du comité des bovins. Tout exposant qui ne respecte pas les règlements sera exclu de toute compétition.

13. Un salon de traite sera sur les lieux pour accommoder les exposants. Un horaire de nettoyage sera affiché. Les utilisateurs qui ne respecteront pas cette consigne seront privés de leur prix.

N.B. : Un comité sera en place pour faire respecter les consignes dans le but d'avoir un endroit plus propre et pour éviter qu'il y ait contamination du lait.

14. Il est strictement défendu de mettre du lait provenant d'animaux ayant reçu des antibiotiques dans le réservoir à lait. Il y aura contrôle (Toutes les vaches traitées dans le salon de traite seront soumises à un échantillonnage du lait à chaque traite.) et amende (Le propriétaire de toute vache qui aurait été traitée et dont le lait contaminé d'antibiotiques se retrouve dans le réservoir à lait sera responsable de toutes pénalités engendrés contre la Société.), allant jusqu'au coût entier d'une citerne.

Dans le cas où le lait serait contaminé et qu'aucun exposant n'en prend la responsabilité comme ce fut le cas en 2005, il n'y aura aucune remise de prix pour les classes de vaches en lactation.

15. La direction se réserve le droit de réduire le nombre de sujets admissibles par unité d'élevage de 10 à 8 têtes si l'espace n'est pas disponible.

16. Tous les « sujets d'exposition » doivent être la propriété de l'exposant (La preuve de propriété officielle doit être présentée lors de la vérification des animaux par l'exposant-propriétaire.) et selon les règlements de leur association respective. Le certificat d'enregistrement doit attester que l'animal est de race pure ou au moins posséder 75% de patrimoine héréditaire. (CT Trans)

17. Liste de prix pour les bovins laitiers :

	31 TÊTES ET MOINS		32 TÊTES ET PLUS	
	Senior	Junior	Senior	Junior
1 ^{er}	90\$	45\$	105\$	45\$
2 ^e	70\$	40\$	95\$	40\$
3 ^e	60\$	35\$	75\$	35\$
4 ^e	50\$	25\$	65\$	30\$
5 ^e	40\$	20\$	55\$	25\$
6 ^e	30\$	15\$	45\$	20\$
7 ^e	20\$	10\$	35\$	15\$
8 ^e au dernier	10\$	5\$	20\$	10\$

18. Tous les animaux inscrits doivent présenter leur numéro d'enregistrement et le numéro de site de provenance à l'ATQ (Agri-Traçabilité) sur leur fiche d'inscription.

19. Il est nécessaire de signer le formulaire de convention standard de l'exposant.

20. Si les classes 2 ans junior, 2 ans senior, 3 ans junior et 3 ans senior ont moins de 3 têtes, elles seront jumelées.

21. Les points pour les bannières d'éleveur seront comptabilisés par éleveur ou groupe d'éleveur apparaissant sur le certificat d'enregistrement. Ce règlement s'applique aussi pour les troupeaux d'éleveur junior et senior.

22. Pour les bannières junior et senior, la direction gardera le même système de pointage que les années précédentes. Elle peut être sujette à changement s'il y a plus de classes de moins de 10 têtes présentées. Voici la grille, si une telle situation se présentait :

	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
Senior	20	18	16	14	12	10	8	6	4	2
Junior	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

23. Jeudi après-midi à 15h00, il y aura rencontre des exposants, tous les exhibits doit envoyer un représentant.

24. Pour les Règles et règlements relatifs à la présentation des bovins laitiers, voir la convention jointe aux feuilles d'inscription.

25. La vérification des animaux sera le vendredi 12 août, à partir de 9h00. Après la vérification, aucun substitut ne pourra être ajouté.

GRANDS CHAMPIONS 2010

BOVINS LAITIERS

Holstein

GRAND CHAMPION JUNIOR

Ferme Arla, Conrad Riendeau (St-Césaire)

GRAND CHAMPION DE RÉSERVE JUNIOR

Ferme Arla, Conrad Riendeau (St-Césaire)

MENTION HONORABLE JUNIOR

Ferme Desmarais et Fils SENC (Roxton Falls)

GRAND CHAMPION SENIOR

Ferme Gilles Lapointe & Fils SENC (Upton)

GRAND CHAMPION DE RÉSERVE SENIOR

Ferme Pelrick (Notre-Dame-de-Stanbridge)

MENTION HONORABLE SENIOR

Ferme Delapointe inc. (Upton)



CLASSES

01. Génisse junior - née entre le 1^{er} mars 2011 et le 31 mai 2011.
02. Génisse intermédiaire - née entre le 1^{er} décembre 2010 et le 28 février 2011.
03. Génisse senior - née entre le 1^{er} septembre 2010 et le 30 novembre 2010.
04. Femelle 1 an à l'été - née entre le 1^{er} juin 2010 et le 31 août 2010.
05. Femelle 1 an junior - née entre le 1^{er} mars 2010 et le 31 mai 2010.
06. Femelle 1 an intermédiaire - née entre le 1^{er} décembre 2009 et le 28 février 2010.
07. Femelle 1 an senior - née entre le 1^{er} septembre 2009 et le 30 novembre 2009.

Championnat junior

Les 2 premières dans les classes 1 à 7 seront retournées au parc de jugement. Le juge choisira une championne junior, une championne junior de réserve et une mention honorable. Des rubans à rosette et des bannières seront remis.

08. Troupeau d'éleveur junior : Classe de 3 juniors provenant de la même unité d'élevage. L'éleveur devra être propriétaire de 2 bêtes sur les 3. **L'exposant doit être inscrit avant la sortie du catalogue.**

Prix spécial #1

Bannière junior exposant - L'exposant qui gagne le plus de points dans les classes 1 à 6. (Bannière commanditée par le Coopératif des Inséminateurs du Québec.)

Prix spécial #2

Bannière junior éleveur - L'éleveur qui gagne le plus de points dans les classes 1 à 6. (Commanditée par le CAB.)

09. Femelle 2 ans junior - née entre le 1^{er} mars 2009 et le 31 août 2009.

10. Femelle 2 ans senior en lactation - née entre le 1^{er} septembre 2008 et le 28 février 2009.

11. Femelle 3 ans junior - née entre le 1^{er} mars 2008 et le 31 août 2008.

12. Femelle 3 ans senior en lactation - née entre le 1^{er} septembre 2007 et le 29 février 2008.

13. Femelle 4 ans en lactation - née entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 août 2007.

14. Femelle 5 ans en lactation - née entre le 1^{er} septembre 2005 et le 31 août 2006.

15. Femelle 6 ans et plus en lactation - née avant le 1^{er} septembre 2005.

Grand Championnat

Les 2 premières dans les classes 9 à 15 seront retournées au parc de jugement. Le juge choisira une grande championne, une grande championne de

réserve et une mention honorable. Des rubans à rosette et des bannières seront remis.

16. Classe de groupe - Troupeau d'éleveur (sujets engendrés chez l'exposant). Groupe de 3 sujets engendrés chez l'exposant, chaque sujet doit avoir été présenté dans une des classes uniques. Au moins 2 sujets doivent être la propriété de l'exposant. **L'exposant doit être inscrit avant la sortie du catalogue.**

L'exposant peut être un éleveur individuel ou un éleveur associé, un propriétaire individuel ou un propriétaire associé ou un copropriétaire. Une seule entrée par unité d'élevage.

Le certificat d'enregistrement de chacun des animaux doit certifier que l'exposant est bien l'éleveur et le propriétaire de chacun d'eux. Noter l'exception où l'animal peut être la propriété d'un autre exposant.

17. Classe Progéniture de la mère (2 sujets). *Classe de rubans seulement.

Prix spécial #3

Bannière Exposant - L'exposant qui gagne le plus de points dans les classes 1 à 15. (Bannière commanditée par le Bureau Vétérinaire Iberville-Missisquoi.)

Prix spécial #4

Bannière Éleveur - L'exposant qui gagne le plus de points dans les classes 1 à 15 avec des bêtes provenant de la même unité d'élevage. (Bannière commanditée par le Bureau Vétérinaire Iberville-Missisquoi.)

Meilleur pis

Le juge désignera le meilleur pis dans les classes 9 à 15. *Mention seulement. Pas de rubans, ni de prix.

CONCOURS DE BEAUTÉ ET UTILITÉ - HOLSTEIN

Offert par l'Association Holstein du Canada, Bureau du Québec.

BUT :

La Branche du Québec de Holstein Canada désire reconnaître la qualité des hautes productrices à travers toutes les Expositions du Québec.

SPÉCIFICATION :

Ce concours sera entièrement sous la responsabilité de Holstein Canada, Québec. Le concours consiste à choisir parmi les sujets qui parquent pour le titre de grande championne, celui qui a la plus haute M.C.R. combinée pour une lactation officielle.

Sont donc éligibles les premiers et deuxièmes prix des classes qui concourent pour le championnat.

La vérification des lactations doit se faire au moment du championnat par la vérification du certificat officiel PATLQ.

L'annonce et la remise du ruban spécial offert par Holstein Canada, Québec se fera aussi en même temps que l'annonce de championnat.

JEUNES ÉLEVEURS - CLUB 4H

- Encourager le travail du club organisé de garçons et de filles dans le secteur.
- Pour implanter des valeurs éducatives à l'exposition.
- Pour développer des meilleurs fermiers et éleveurs.
- Pour stimuler l'intérêt des jeunes personnes à travers l'exposition et eux-mêmes, intéresser un plus grand nombre d'adultes.
- Organisé sous la protection du Département Fédéral de l'Agriculture.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

01. Tous les participants devront être habillés de vêtements blancs.
02. Chaque jeune devra avoir en sa possession l'enregistrement original de la génisse qu'il expose.
03. Les génisses exposées devront être exemptes de maladies contagieuses (ex. darts).
04. Tous les participants devront être membres en règle d'un organisme reconnu tel que l'Association de la Jeunesse Rurale du Québec (AJRQ) ou la Quebec Young Farmer Federation (QYFF).
05. Classes pour le concours de présentation :
 - 1) 9 ans et moins
 - 2) 10 à 12 ans
 - 3) 13 à 16 ans
 - 4) 17 à 21 ans
 - 5) 22 à 25 ans
06. L'âge des jeunes utilisé est toujours celui au 1^{er} janvier de l'année de l'Exposition.
07. Les génisses junior devront être présentées uniquement par des jeunes de 14 ans et moins.
08. Le jeune participant peut exposer, lors de l'Exposition régionale, une génisse autre que celle qu'il a exposée à l'Exposition locale. Par contre, lors de la Classique des Jeunes Ruraux Québécois, le jeune ne peut exposer une autre génisse qu'une de celles exposées lors de ces deux événements (Expo locale et régionale). En d'autres mots, à la Classique, le jeune ne peut exposer une génisse qu'il n'a jamais exposée auparavant.
09. La génisse doit être la propriété ou la copropriété d'un éleveur de la région où l'Exposition est tenue (ou d'un invité de l'extérieur).
10. Si dans une classe il y a moins de 3 génisses, le comité de l'exposition se réserve le droit de jumeler cette classe avec la suivante.
11. Dans la classe de groupe de cercles (s'il y a lieu), chaque cercle participant doit avoir un ou deux groupes de 3 génisses.

N.B. : Il est à noter que les règlements ci-hauts ont été uniformisés par l'AJRQ pour la grandeur du Québec.

RÈGLEMENTS DE L'EXPOSITION

01. Les inscriptions se feront au bureau de la Société d'Agriculture de Missisquoi **seulement**. La date limite pour s'y inscrire est le 25 juillet 2011, les exposants inscrits après cette date seront privés de prix. Pour participer, les jeunes éleveurs doivent détenir une carte de membre de la Société d'Agriculture de Missisquoi au coût de 5\$.
02. Tous les animaux exposés doivent être en place jeudi le 11 août à 12h30 et les stalles doivent être libérées, au plus tard, à 18h00 le jeudi.
03. Le jugement sera le **jeudi 11 août 2011 à 12h30**. Il est à noter que la préinscription est **obligatoire**.
04. Tous les jeunes ruraux doivent payer leur admission à l'entrée du terrain de l'Exposition. Ils seront remboursés lorsqu'une liste des participants sera disponible au bureau de l'administration.
05. Il est un devoir rigoureux pour le jeune participant de se tenir sur les lieux pour prendre soin de son animal pendant toute la durée de l'Exposition ou de la journée réservée aux jeunes ruraux.
06. Les participants doivent conduire leur animal seul et sans requérir l'aide d'une autre personne.
07. a) Pour les classes de veaux et le concours de présentation, les participants doivent montrer la génisse inscrite à leur nom.

b) Les participants ne peuvent faire aucune substitution (sauf si cela est spécifié) ou montrer plus d'un animal.
08. Le comité ne se tient aucunement responsable des objets perdus ou volés ainsi que la maladie ou autre accident qui pourrait arriver aux concurrents durant leur séjour à l'Exposition.
09. Pour les sections A, B, C, D et E, la même génisse devra être exposée dans les classes de confirmation et les classes de présentation.

SECTION LAITIÈRE JEUNES ÉLEVEURS

Ouvert à tous les membres montrant une génisse

CLASSES DE VEAUX :

- 1 - Holstein
- 2 - Jersey
- 3 - Ayrshire
- 4 - Canadienne

Les sections A, B, C, D et E seront montrées séparément, à moins d'être spécifié par le comité.

Section A : (Commanditée par la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge)
Génisse junior - née entre le 1^{er} mars 2011 et le 31 mai 2011.

Section B : (Commanditée par la Municipalité de Notre-Dame de Stanbridge)

Génisse intermédiaire - née entre le 1^{er} décembre 2010 et le 28 février 2011.

Section C :

Génisse senior - née entre le 1^{er} septembre 2010 et le 30 novembre 2010.

Section D :

Génisse 1 an été - née entre le 1^{er} juin 2010 et le 31 août 2010.

Section E :

Génisse 1 an junior - née entre le 1^{er} mars 2010 et le 31 mai 2010.

Championnat junior

Les 2 premières dans les sections A, B, C, D et E seront retournées au parc de jugement. Le juge choisira une championne, une championne de réserve et une mention honorable. Des rubans à rosette seront remis.

Liste de prix :

Groupe A - 8.00\$

Groupe B - 7.00\$

Groupe C - 6.00\$

CONCOURS DE PRÉSENTATION

Les classes sont :

Classe 1 - 9 ans et moins

Classe 2 - 10-12 ans

Classe 3 - 13-16 ans

Classe 4 - 17-21 ans

Classe 5 - 22-25 ans

Champion Showperson

Les 2 premiers dans les classes 2 à 4 seront retournés au parc de jugement. Le juge choisira un champion, un champion de réserve et une mention honorable. Des rubans à rosette seront remis. Le champion showperson gagnera un trophée perpétuel compliment du Club Holstein de St-Jean qu'il/elle devra retourner avant la prochaine Exposition.

Liste de prix :

Groupe A - 8.00\$

Groupe B - 7.00\$

Groupe C - 6.00\$

CLASSE PEE-WEE

Concours de présentation spéciale pour jeunes de moins de 9 ans. Pour être éligible, le jeune doit avoir 8 ans et moins la journée du jugement. L'exposant peut exposer n'importe quel veau des sections A, B ou C.

Liste de prix :

Groupe A - 8.00\$

Groupe B - 7.00\$

Groupe C - 6.00\$

Un trophée perpétuel pour la première place sera donné, compliment de Hillrise Holsteins. Le trophée devra être retourné avant la prochaine Exposition.

